

CONTENU

Comment avons-nous évalué l'empreinte et les risques	
des importations belges ?	4
Exploitation forestière, risques environnementaux,	
impacts sociaux : Quel est le poids de la Belgique ?	
Atténuation des risques d'illégalité et certification	
Recommandations	1

Photo de couverture : © James Morgan / WWF

Publié en novembre 2018 par le WWF-Belgique. Toute reproduction totale ou partielle doit mentionner le titre, l'auteur principal comme étant le propriétaire des droits d'auteur.

© Texte 2018 WWF-Belgique. Tous droits réservés. Auteur principal : Béatrice Wedeux (WWF-Belgique)

Ce rapport résume les résultats d'analyses réalisées par 3Keel pour le WWF-Belgique : « The risk of corruption and forest loss in Belgium's timber and paper imports », Steve Jennings, août 2018, éditeur : Béatrice Wedeux, Chargée des politiques Forêts, WWF-Belgique



LA BELGIQUE EST LA PRINCIPALE PLAQUE TOURNANTE DU COMMERCE DU BOIS DANS L'UE AVEC 40% DES RÉEXPORTATIONS EUROPÉENNES

> LE COMMERCE ILLÉGAL DE BOIS REPRÉSENTE

15 À 30%

DU COMMERCE LÉGAL, POUR UNE VALEUR DE US \$52 À 150 MILLIARDS Le marché mondial du bois et du papier contribue lourdement à la déforestation et la dégradation des forêts. Mais le bois est également un matériau prisé qui est renouvelable et durable lorsqu'il est issu de forêts gérées de manière responsable. Pour la première fois, une étude du WWF évalue l'empreinte géographique et les risques écologiques et sociaux associés aux importations de bois et de papier en Belgique. Elle indique que notre pays dispose d'importants leviers d'action pour réduire l'impact de la filière et lutter contre la déforestation.

129 millions d'hectares de forêts ont disparu entre 1990 et 2015ⁱ, soit la superficie de l'Afrique du Sud ou 42 fois celle de la Belgique. Et la pression ne cesse de s'intensifier : si la tendance actuelle se maintient, le volume de bois coupé annuellement aura triplé en 2050ⁱⁱ. La Belgique a l'une des plus petites récoltes de bois de tous les pays de l'Union Européenne et est un importateur net de bois, pâte et papier. Notre pays assume d'ailleurs un rôle commercial de premier plan en tant que premier ré-exportateur de bois sciés, de placage et de bois rond industrielⁱⁱⁱ au sein de l'UE. Les effets négatifs de nos importations de bois et produits dérivés sur l'état des forêts du monde peuvent être directs, notamment par la conversion de forêts en plantations, par la coupe illégale ou la mauvaise gestion. Ils sont aussi indirects, par exemple en raison de la construction de routes et d'infrastructures. En plus de son coût écologique et climatique (les forêts constituent un précieux puits de carbone), la déforestation s'accompagne d'impacts sociaux tels que la spoliation des communautés locales de leurs terres et de leurs ressources, ou encore des conditions de travail abusives.

Le WWF alerte sur les risques graves qui pèsent sur les forêts et leur biodiversité. Cependant, interrompre les importations en provenance des pays à risque n'est ni réaliste ni souhaitable. Établir des relations de confiance avec les pays exportateurs et soutenir les producteurs responsables constituent en revanche des opportunités à saisir. Pour ce faire, stimuler le marché du bois certifié, en hausse dans notre pays, est une voie d'action efficace, mais cela ne suffit pas. Il est également essentiel de renforcer drastiquement les contrôles et la lutte contre les importations de bois illégal. D'application depuis 2013, le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) vise à écarter du marché communautaire le bois récolté illégalement. Sixième importateur de produits de bois et papier en Europe¹, la Belgique a une responsabilité majeure, qui justifie de prendre des mesures à la hauteur de l'enjeu.

L'étude menée par 3Keel pour le WWF-Belgique évalue l'empreinte terrestre et les risques écologiques et sociaux associés aux importations belges de bois, de pâte et de papier. Son but est d'aider les acteurs publics, le secteur privé et les citoyens à identifier les modes d'action pertinents pour protéger les forêts naturelles du monde entier.

¹ Selon une étude comparative, la Belgique était le 3 time importateur européen dans le secteur bois, le 5 time importateur de meubles et le 6 time importateur de produits de bois et papier soumis au RBUE en 2016. Source : Centre Studi Federlegno Arredo Eventi spa (2017) EUTR 2017 Report disponible sous : http://ec.europa.eu/trans-parency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupMeetingDoc&docid=13207

i FAO (2016), FAO Global Forest Ressources Assessment 2015, disponible sous : http://www.fao.org/forest-resources-assessment/en/

ii WWF (2012), WWF Living Forest Report, Chapter 4 : Forests and wood products, disponible sous: http://wwf.panda.org/our_work/forests/forest_publications_news_and_reports/living_forests_report/

iii CBI Foreign Affairs (2016), CBI Trade statistics: Timber in Europe disponible sous: https://www.cbi.eu/sites/default/files/market_information/researches/trade-statistics-timber-2016.pdf

COMMENT AVONS-NOUS ÉVALUÉ L'EMPREINTE ET LES RISQUES DES IMPORTATIONS BELGES ?

La méthodologie utilisée pour ce rapport a été développée par le bureau de consultance 3Keel, sur base de données accessibles au public. Les détails de l'étude sont consultables dans le rapport technique, disponible sur www.wwf.be.

1. Quantification

Le poids et la valeur marchande des importations de bois, pâte à papier et papier ont été estimés pour la période 2012-2017. Les estimations portent tant sur les matériaux bruts ou de première transformation (p.ex. sciages) que sur les produits transformés.

2. Définition du pays d'origine

Le pays qui exporte vers la Belgique, n'est pas forcément le pays d'origine du bois. Pour les gros producteurs (p.ex. le Brésil), 100% du volume importé est attribué au pays. Lorsque le pays est lui-même importateur, le volume a été attribué aux différents pays qui l'approvisionnent (p.ex. les différents pays fournisseurs de la Chine), en proportion de leurs parts respectives dans les importations du pays.

3. Estimation de l'empreinte forestière

Les volumes de bois, pâte et papier importés ont été convertis en équivalent de bois rond. Lorsque le bois ne constitue qu'une partie d'un produit, seule cette partie a été prise en compte. Pour calculer la surface correspondante, un rendement par hectare de forêt doit être appliqué². Celui-ci correspond, pour un pays donné, à ce que produisent ses forêts, après soustraction des pertes naturelles. On peut considérer ce rendement comme celui d'un capital, après déduction des frais de gestion. En d'autres mots, c'est la partie renouvelable de la production des forêts dans un pays.

4. Attribution d'un indice de risque aux pays

L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION EST COURAMMENT UTILISÉ COMME INDICATEUR DU RISQUE D'ILLÉGALITÉ DANS LE SECTEUR FORESTIER Quatre indicateurs ont été utilisés pour évaluer les risques de déforestation, de gouvernance et les risques sociaux dans un pays donné. Pour chaque indicateur, trois niveaux de risque (faible, modéré et élevé) ont été définis (voir tableau cidessous). Les risques ont été estimés uniquement pour les pays qui contribuent aux importations belges à hauteur d'au moins 1% des importations totales (en valeur). Cela couvre 88% des importations de bois de la Belgique.

² Net Annual Increment (NAI) défini par FAO (2016) FRA 2015 Terms and Definitions.

Indicateurs	Source	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé
Perte de couvert arboré	Données satellite 2012-2016, Global Forest Watch	<500.000 ha	500.000 – 1 million ha	≥ 1 million ha
Taux de déforestation	% de perte de forêt naturelle 2010-2015, FAO	≤ 0,1%	0,1 – 1%	≥ 1%
Droit du travail (violations des droits humains et syndicaux)	ITUC	≤ 2	3-4	≥ 5
Indice de perception de la corruption (au sein du secteur public)	Transparency International	≥ 73	37-72	≤ 36

DES ESTIMATIONS PRUDENTES

La méthode utilisée présente des limites qui imposent certaines précautions dans la lecture des résultats.

- Seuls **les produits soumis au RBUE et quelques autres catégories** sont couverts par l'étude. Ces restrictions impliquent que nos estimations sont des estimations basses.
- Certains produits impliquent **des chaînes de valeur complexes** à plusieurs étapes de transformation. Les origines sont extrapolées à partir des soldes d'importation du dernier pays exportateur.
- Les risques sont estimés **d'après la situation globale dans le pays** d'origine, sans tenir compte des éventuelles disparités entre législations ou risques régionaux.



CONTENEURS MARITIMES
SERAIENT NÉCESSAIRES POUR
CHARGER LES IMPORTATIONS
ANNUELLES DE BOIS DE LA
BELGIQUE. ALIGNÉS, CES
CONTENEURS RELIERAIENT

MADRID À MOSCOU!

EXPLOITATION FORESTIÈRE, RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, IMPACTS SOCIAUX:

QUEL EST LE POIDS DE LA BELGIQUE ?

Un marché de plusieurs milliards d'euros

En moyenne, la Belgique a importé pour €8,2 milliards de bois, pâte à papier et papier par an entre 2012 et 2017. La valeur des importations de pâte à papier et papier dépasse celle des importations de bois et d'autres produits dérivés. En tenant compte de la quantité de bois mobilisée pour fabriquer tous ces produits, on estime que l'équivalent de 24 millions de m³ de bois³ est importé annuellement.

m³ en équivalents de bois brut

FIGURE 1:

Valeur annuelle moyenne, 2012-2017

IMPORTATIONS DE BOIS ET PRODUITS EN BOIS



MEUBLES

Meubles en hois non-classifiés

Sièges rembourrés en bois

Meubles de cuisine en bois

Parties de meubles

Autres caténories

(séjour, salle à manger et autres)

FIGURE 2 : IMPORTATIONS DE PAPIER ET PÂTE À PAPIER

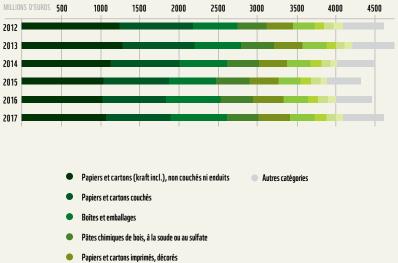
Papier de toilette, mouchoirs, serviettes

Étiquettes

Papier journal

Autres papiers et cartons

(LE PAPIER RECYCLÉ N'EST PAS INCLUS DANS L'ÉTUDE)
Valeur annuelle moyenne, 2012-2017



BOIS ET OUVRAGES EN BOIS

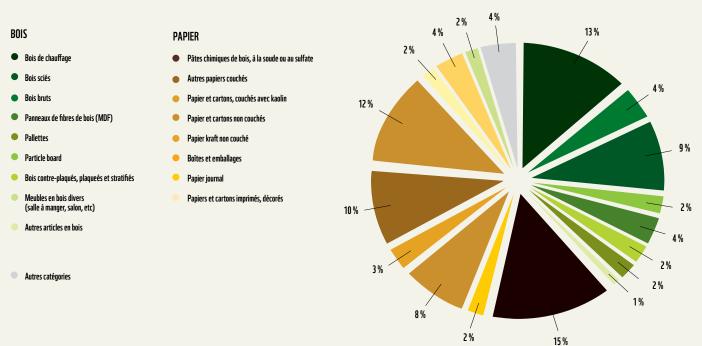
Bois sciés

- Panneaux de fibres de bois (MDF)
- Menuiserie et pièces de charpente
- Bois de chauffage
- Bois bruts
- Bois contre-plaqués, plaqués et stratifiés
- Caisses, palettes et emballages
- Panneaux de particules (OSB)
- Autres articles en bois
- Bois façonné

FIGURE 3:

VOLUME DES IMPORTATIONS DE BOIS, PÂTE À PAPIER ET PAPIER, A JUSTÉ POUR TENEUR EN BOIS

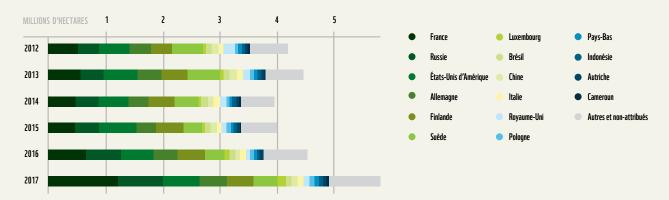
[VOLUME ÉQUIVALENT BOIS BRUT (m³), MOYENNE ANNUELLE ENTRE 2012-2017]



Une empreinte en forte croissance

Entre 2012 et 2017, la Belgique a importé du bois et du papier en provenance de 171 pays. Seuls 16 de ces pays contribuent pour au moins 1% de la valeur totale des importations. Nous estimons que la superficie forestière nécessaire pour satisfaire aux demandes des importations belges est de 4,46 millions d'ha annuellement. Cette empreinte a bondi de 28% entre 2016 et 2017 : une augmentation spectaculaire.

FIGURE 4 : Superficie terrestre nécessaire pour approvisionner les importations belges de bois et papier







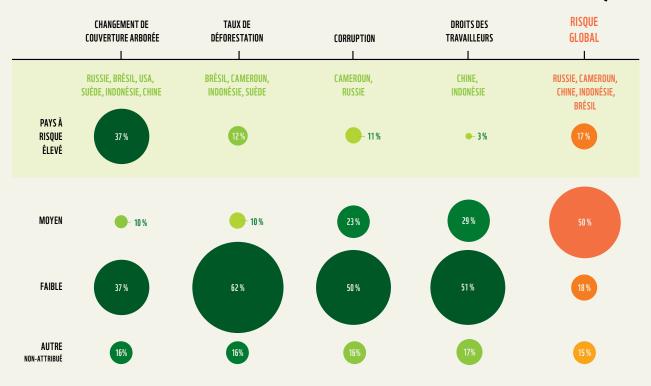
LA SURFACE MINIMUM NÉCESSAIRE POUR FOURNIR LES IMPORTATIONS BELGES DE BOIS ET DE PAPIER ÉQUIVAUT À 6,5 FOIS LA SUPERFICIE DE NOS PROPRES FORÊTS.

 \odot J. Hanselaer / WWF-Belgium

17% de notre empreinte dans des pays présentant un risque élevé

Différents indicateurs de la pression sur les forêts, de gouvernance et des conditions sociales imposées aux travailleurs ont été sélectionnés pour caractériser les risques dans les pays d'origine du bois. Il en ressort que plus d'un tiers de l'empreinte de nos importations de bois et papier provient de pays ayant perdu plus d'1 million d'hectares de couvert boisé entre 2012 et 2016. 17% de notre empreinte se situent dans des pays présentant un risque global élevé et 50% dans des pays ayant un risque modéré. Cette estimation peut être jugée prudente, puisque seuls les fournisseurs majeurs ont été pris en compte dans le cadre de cette étude.

FIGURE 5 : Empreinte terrestre des importations belges de Bois et Papier selon les catégories de Risques



Les facettes multiples de la déforestation.

Le commerce de bois et produits dérivés peut être lié à la déforestation et la dégradation des forêts. Un impact direct de l'industrie du bois et du papier est le remplacement de forêts naturelles par des plantations d'arbres en monoculture. Mais les liens peuvent également être indirects, p.ex. lorsque les routes d'accès, sont plus tard utilisées par des paysans qui convertissent la forêt en terres agricoles de manière informelle. Néanmoins, les arbres sont une ressource renouvelable et des alternatives existent à l'exploitation illégale et non durable.

ATTÉNUATION DES RISQUES D'ILLÉGALITÉ...

Selon le Règlement Bois de l'Union Européenne, les importateurs et autorités belges sont tenues de vérifier la légalité des importations extracommunautaires de bois sur le marché belge. Bonne nouvelle : environ la moitié de l'empreinte terrestre des importations de bois et papier belges se situe dans des pays européens (Fig.4). S'ajoutent à cela les importations de l'Indonésie, couvertes par une licence « FLEGT »⁴, qui peuvent donc être considérées comme légales.

Cependant, notre analyse montre que certains fournisseurs majeurs du marché belge présentent des risques importants de corruption et donc d'illégalité (Fig.5). Les inspections des autorités belges se sont



LES IMPORTATIONS DE BOIS, MEUBLES ET PAPIER DEPUIS LA RUSSIE ET LA CHINE N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'INSPECTIONS JUSQU'À CE JOUR. concentrées sur les importations de panneaux et de bois brut et scié surtout d'origine tropicale^{ix}. En effet, des empreintes importantes et des risques élevés sont associés au bois provenant du Brésil et du Cameroun. En outre, de nombreux pays tropicaux à haut risque exportent des quantités limitées de bois vers la Belgique, mais ne sont pas pris en compte dans cette étude. Additionnellement, des empreintes considérables, associées à des risques élevés de corruption et de violation des droits sociaux, ont été décelées en Russie et en Chine. Or, les importations en provenance de ces pays n'ont pas fait l'objet d'inspections poussées à ce jour.

Des lacunes dans le champ d'application.

Une partie de nos importations n'est pas règlementée au niveau européen, c'est le cas p.ex. des sièges et de divers articles en bois tels que les jeux et outils de bricolage. Le WWF estime que ces lacunes dans le champ d'application du Règlement Bois de l'UE doivent être comblées au plus vite, afin de lutter efficacement contre le commerce illégal de bois en Europe.

Notre analyse des risques liés à nos importations ne se limite pas aux risques d'illégalité. En effet, la légalité du bois ne garantit en aucun cas une production responsable. Par conséquent, même si le bois d'origine illégale était effectivement écarté du marché européen, cela n'exclurait pas que le bois circulant sur notre marché soit associé à la conversion de forêts naturelles ou à de graves problèmes sociaux tels que l'accaparement des terres et le travail forcé.

...ET CERTIFICATION

Bien qu'elle ne constitue pas la seule solution, ni une réponse suffisante au problème de la déforestation, la certification est un mécanisme incontournable pour atténuer les risques environnementaux et sociaux du marché du bois et de ses dérivés. Deux standards de certification dominent le marché : FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification). Le WWF et d'autres ONG environnementales accordent une préférence marquée au label FSC, qui offre un rempart plus robuste contre les risques sociaux et environnementaux.

⁴ L'Indonésie est le premier pays a avoir accédé aux licences FLEGT après avoir conclu un Accord de Partenariat Volontaire avec l'UE.

iv Résultats présentés lors de la conférence de presse «Stop au trafic de la vie sauvage et du bois » en date du 4 juillet 2018.

SEULEMENT

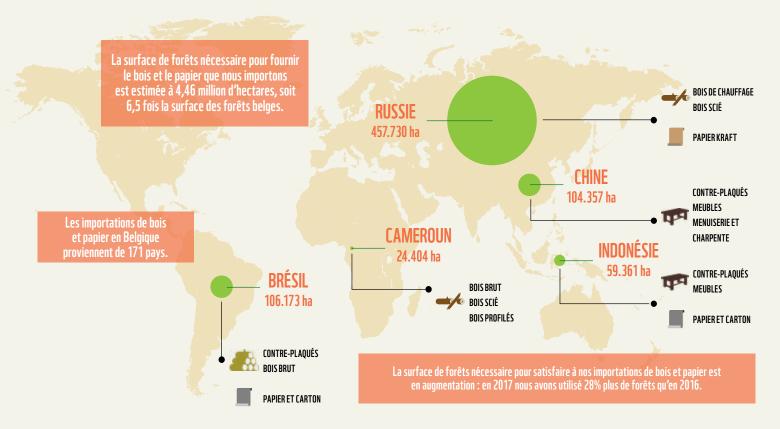
1/4

DU BOIS TROPICAL EST CERTIFIÉ. LA CERTIFICATION FSC VA AU-DELÀ DU CADRE LÉGAL : LA CONVERSION DE FORÊTS EST EXCLUE ET LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES TRAVAILLEURS FORESTIERS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS. Le marché des produits à base de bois certifié est en nette progression en Belgique. Pour certains produits, la certification durable est bien installée : une étude récente commissionnée par le SPF Environnement estime ainsi que la majorité des importations belges de **bois de résineux**, de **panneaux**, de **papier et carton** sont certifiées⁵. En outre, la proportion de produits certifiés atteint 59,5% pour le bois de première transformation, c'est-à-dire le **bois scié**, le **bois brut et les panneaux**^y. Néanmoins, il arrive que seule une petite partie des importations issues de pays avec un risque élevé (Fig.6), voire un risque modéré, soit certifiée.

C'est notamment le cas pour les bois tropicaux, les bois de feuillus issus de forêts tempérées, le bois de chauffage et les meubles ou les articles de menuiserie.

Il existe donc des opportunités pour les entreprises et le gouvernement belges de prendre les devants en exigeant des garanties et en rendant compte de manière crédible des quantités de bois certifié importé. À défaut de prendre cet engagement, la Belgique continuera à importer du bois aux dépens de l'environnement et des populations autochtones dans les pays producteurs.

FIGURE 6 : Empreinte dans les pays à risque élevé et majeurs produits exportés vers la belgique



- 5 En 2016, 85% des importations de bois résineux destinées au marché belge et 57% des panneaux étaient certifiées. Près de 80% du papier et du carton sur le marché belge étaient également certifié. Source : Bois certifié sur le marché belge en 2016, étude commissionnée par le SPF Environnement.
- 6 Selon le même rapport, seuls 18% des importations belges de bois de feuillus de forêts tempérées et 26% des importations de bois de forêts tropicales portent un label de certification. Par manque de transparence du secteur, les taux de certification des importations de meubles, d'articles de menuiserie et de bois façonné n'ont pas pu être calculés, mais on estime qu'ils sont très bas (<10%). Source: Bois certifié sur le marché belge en 2016, étude commissionnée par le SPF Environnement. Des critères de durabilité pour les importations de pellets de bois destinés aux particuliers sont fixés par un Arrêté royal du 5 avril 2011. Cette catégorie de produits n'a pas été évaluée dans l'étude commissionnée par le SPF Environnement, et des analyses plus poussées sont nécessaires pour évaluer quelle partie du bois de chauffage importé est ainsi effectivement certifiée.
- v BOS+, IDEA Consult, Probos (2018) Bois certifié sur le marché belge en 2016, disponible sous : https://www.health.belgium.be/fr/bois-certifie-sur-le-marche-belge-en-2016

RECOMMANDATIONS DU WWF-BELGIQUE

À travers le monde, 4,46 millions d'hectares de forêts sont nécessaires pour fournir le bois et les produits dérivés du bois importés par la Belgique. Notre pays a donc une responsabilité qui justifie des mesures à la hauteur de l'enjeu. Afin de limiter notre empreinte en forte croissance, d'atténuer et d'éliminer les risques écologiques et sociaux associés à nos importations de bois et papier, le WWF recommande de prendre les mesures suivantes :

DÉMANTELER LE COMMERCE ILLÉGAL DE BOIS

POUVOIRS PUBLICS

- Élargir le champ des inspections RBUE aux produits issus de pays non tropicaux où une empreinte et des risques écologiques et sociaux importants ont été identifiés, notamment la Russie et la Chine.
- Suivre les évolutions des importations issues de pays à risque et adopter des techniques d'analyse permettant de détecter les espèces illicites, notamment dans les meubles et produits transformés.
- Renforcer la coopération entre l'autorité compétente pour l'application du RBUE et les services de la justice, des douanes et de la police afin de multiplier les enquêtes sur les crimes forestiers et d'assurer une application rigoureuse du RBUE.
- Plaider pour **l'élargissement du champ d'application du RBUE** au niveau européen, afin que toutes les importations de bois et papier soient réglementées.

SOUTENIR LE MARCHÉ DU BOIS CERTIFIÉ

POUVOIRS PUBLICS

- À travers la coopération au développement, investir dans la **réduction des risques** de déforestation et des risques sociaux dans les pays d'origine à risque, en collaboration avec les entreprises belges.
- Apporter un soutien technique pour l'approvisionnement en bois responsable du marché belge. Les produits où la certification peine à pénétrer le marché (p.ex. bois de feuillus tempérés et tropicaux, meubles) devraient constituer une priorité.
- Évaluer régulièrement **la progression des engagements privés et publics** en termes d'approvisionnement responsable.

ENTREPRISES

- Prendre un **engagement** clair, assorti d'objectifs quantifiés et d'échéances, en vue d'éliminer les sources à risque et de tendre vers un approvisionnement en bois et papier 100% responsables (certifiés ou/et recyclés).
- Rendre compte publiquement des progrès réalisés chaque année pour atteindre ces objectifs.

CONSOMMATEURS

- Choisir des produits recyclés ou certifiés selon des normes environnementales et sociales crédibles. Aux yeux du WWF, le standard FSC est le plus robuste actuellement.
- Évitez le gaspillage et l'utilisation unique, récupérez, favorisez les produits de deuxième main et recyclez.

Entre 1990 et 2015, 129 millions d'hectares de forêts ont disparu, principalement sous la pression de l'expansion agricole, mais aussi en raison de l'exploitation non durable du bois, qui constitue un facteur important de dégradation des forêts et de déforestation. En plus de son coût écologique et climatique, l'exploitation forestière non durable s'accompagne d'impacts sociaux tels que la spoliation des terres et des ressources des communautés locales, la corruption et le travail forcé. Cette étude évalue l'empreinte géographique et les risques écologiques et sociaux associés au marché du bois et du papier en Belgique. Elle indique aussi que la Belgique dispose d'importants leviers d'action pour réduire l'impact de la filière et lutter contre la déforestation.

En tant que 6^{ème} importateur européen de bois et produits dérivés, la Belgique a une responsabilité qui justifie des mesures à la hauteur de l'enjeu. Malgré l'urgence, interrompre les importations en provenance des pays présentant un risque n'est cependant ni réaliste ni souhaitable. Le WWF estime que des opportunités existent à travers des relations de confiance avec les pays exportateurs et un soutien plus marqué aux producteurs responsables. Concrètement, deux types d'actions doivent être initiées de toute urgence. D'une part, il faut renforcer et améliorer le contrôle du bois arrivant dans notre pays, en conformité avec le Règlement Bois de l'UE. D'autre part, il est nécessaire de favoriser et stimuler davantage le marché du bois certifié. Avec une politique volontariste et cohérente associant les acteurs privés et publics, notre pays peut contribuer à préserver le bouclier vert et la biodiversité de la planète.

Personne de contact Béatrice Wedeux Chargée des politiques Forêts WWF-Belgique

T: +32 (0)2 340 09 82 beatrice.wedeux@wwf.be

wwf.be

